



©Thierry Debonnaire

L'ANNÉE 2018 COMMENCE PAR UN SOUTIEN...

Du fait de la stigmatisation des personnes ayant des troubles psychiatriques dans notre société et du déni de ces troubles par les malades, ces derniers accèdent aux soins trop tardivement.

De plus, la non-réponse à certaines situations de crise, même quand les familles alertent, le peu de dispositifs d'"aller-vers" les patients, l'absence d'accompagnement, tant sanitaire que social, dans la durée, accentuent les risques de ruptures de soins, avec parfois pour conséquences des passages à l'acte et l'enchaînement de poursuites pénales, voire des incarcérations.

Les familles doivent faire face à une nouvelle épreuve et ne savent pas vers qui se tourner.

Face à cette situation, l'Unafam s'est impliquée sur le sujet.

La Fondation de France vient de soutenir notre engagement.

Dans le courant de l'année 2018, nous finaliserons un **guide à destination des familles dont un proche peut être incarcéré** (informations sur les droits, sur les divers services médicaux en prison, sur la préparation de la sortie...). Et pour être au plus près des familles, nous allons progressivement **former des référents sur l'ensemble du territoire**.

Par ailleurs, l'Unafam s'insurge du fait que :

- ▶ les expertises psychiatriques ne soient pas systématiques et de

qualité afin de reconnaître, quand tel est le cas, l'altération ou l'abolition du discernement au moment des actes délictueux,

- ▶ les personnes ayant des pathologies psychiatriques connues soient plus lourdement condamnées du fait de leur pathologie,
- ▶ la préparation de la sortie de prison soit insuffisante et que la réinsertion repose sur les familles, quelques soient les capacités et possibilités de celle-ci,
- ▶ certains lieux de privation de liberté soient complètement inadaptés à l'accueil de malades psychiatriques¹.

L'Unafam noue des liens, accentue ses actions de sensibilisation auprès de différents professionnels (avocats, personnels pénitentiaires, ...) pour améliorer la compréhension des maladies et du handicap psychiques, mais la tâche est immense.

Et plutôt que de créer de nouvelles places en prison, **il faudrait faire un usage plus large des alternatives à l'incarcération (d'autant plus pour des personnes malades psychiques) et prévenir les passages à l'acte** par un suivi médical de qualité, ouvert sur les innovations thérapeutiques auquel s'associerait systématiquement un suivi social.

Bonne année à chacun d'entre vous et à vos proches.

¹ [Communiqué du 4 septembre 2017](#)



Béatrice Borrel, Présidente

APPEL À CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNAFAM

La prochaine **Assemblée générale ordinaire de l'Unafam se réunira le 21 juin 2018** à Paris. Comme chaque année, plusieurs postes d'administrateurs deviennent vacants.

Le Conseil d'administration de l'Unafam se réunit à Paris, 6 fois par an en moyenne. Trois Conseils d'Administration durent une demi-journée, 3 autres sont suivis d'un séminaire de travail d'une demi-journée. Les candidats au Conseil d'Administration s'engagent à contribuer à une ou deux instances prospectives ou consultatives (commissions, comités, groupes techniques ou groupes de travail)

en fonction de leurs compétences, et/ou à accepter des mandats de représentation nationaux. Les administrateurs nouvellement élus participent, dans les semaines qui suivent, à une journée d'accueil et de formation organisée par la Présidente.

Enfin, les candidatures au Conseil d'Administration sont examinées par la commission "pépinière de compétences", qui étudie l'adéquation entre les compétences des candidats et les besoins identifiés par le Conseil d'administration. La commission émet un avis sur les candidatures afin que le

Conseil d'Administration établisse une liste de candidats qu'il soutient, soumise au vote des adhérents. Les candidats non soutenus par le Conseil d'Administration peuvent maintenir leur candidature.

Les adhérents qui souhaitent présenter leur candidature au Conseil d'administration de l'Unafam sont invités à adresser, **avant le 28 février 2018**, une lettre de motivation ainsi qu'un CV incluant leurs compétences et expériences associatives : par mail à secretariatpresidence@unafam.org ou par courrier à Unafam, 12 villa Compoint, 75017 Paris.

UN ATLAS INTERACTIF DE LA SANTÉ MENTALE EN FRANCE

L'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé lancent : <http://santementale.atlasante.fr>, un **atlas interactif consacré à la santé mentale en France**.

Cet atlas propose une base de données territorialisée en santé mentale permettant à l'utilisateur d'afficher et éditer des cartes à la demande, et d'exporter les données issues des critères de son choix. Il est organisé sous forme de rubriques thématiques qui présentent le contexte territorial, l'offre de santé en psychiatrie, et différentes catégories de populations

(adultes, enfants et adolescents, personnes âgées et personnes vulnérables).

Il est **destiné à l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale** : usagers, professionnels, décideurs et chercheurs.

Cet outil devrait permettre de "*décrire et suivre les politiques de santé mentale et leurs déclinaisons territoriales*", "*élaborer et faire le suivi des diagnostics territoriaux partagés ou des projets territoriaux en santé mentale*" et "*proposer une analyse des disparités territoriales en termes d'offre, de recours aux soins et de besoins*".

TROUBLES PSYCHIQUES ET MILIEU PÉNITENTIAIRE : L'UNAFAM S'ENGAGE

Dans le cadre du travail de l'Unafam sur l'accompagnement des personnes dont un proche ayant des troubles psychiques est incarcéré, la Présidente est intervenue lors du colloque "**Santé mentale en prison : état des savoirs, besoins, perspectives**" des 21 et 22 décembre à Paris. Cette rencontre, organisée par la Direction de l'administration pénitentiaire (ministère de la Justice) en partenariat avec le ministère de la Santé, rassemblait des chercheurs, des professionnels de la Justice et de la Santé, ainsi que de représentants associatifs, dont l'Unafam.

Béatrice Borrel a rappelé l'**impact de l'incarcération des personnes malades incarcérées ayant des pathologies psychiatriques sur leurs familles, mais aussi du désarroi et du besoin d'informations**

de celles-ci lors de la sortie de leur proche. Elle a annoncé la sortie prochaine du guide à destination de celles-ci, de la formation de référents Unafam et nos actions de sensibilisation des professionnels en ce sens (voir éditorial page 1).

L'Unafam tient également à signaler une importante mise à jour du [guide sur la prise en charge sanitaire des personnes sous main de justice](#) diffusée via une instruction des ministères de la Santé et de la Justice mise en ligne le 10 janvier 2018. Ce document se veut plus didactique et comporte notamment une **fiche pratique sur les droits des personnes détenues hospitalisées en psychiatrie** (page 119). L'ensemble du guide sera mis en ligne annuellement. Le groupe "Parcours pénal" de l'Unafam y sera attentif.

STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ, POLITIQUES TERRITORIALES... L'UNAFAM À TOUS LES NIVEAUX

Le Gouvernement a dévoilé le 20 décembre les [principales orientations de la Stratégie nationale de santé 2018-2022](#). À cette occasion, et aussi en lien avec le [Projet Régional de Santé](#) (PRS) et le [Projet territorial de santé mentale \(PTSM\)](#), Béatrice Borrel et Marie-Jeanne Richard, Vice-présidente de l'Unafam, ont rencontré la conseillère solidarité et santé du Président de la République.

Par ailleurs la Présidente a participé à une réunion importante concernant les **orientations des prochaines années du gouvernement pour la psychiatrie**. Cette rencontre, à laquelle étaient invités des acteurs principaux de la psychiatrie, était organisée par la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn.

Les orientations iraient prioritairement vers la prévention et le repérage précoce des troubles, sujets auxquels l'Unafam adhère, afin de réduire l'évolution vers des troubles sévères et ainsi limiter, voire éviter, le handicap psychique. La recherche et la formation des professionnels

auraient toute leur place dans ces orientations. La prochaine réunion dans 2/3 mois, permettra d'affiner les réponses à ces préoccupations et problèmes.

Mais L'Unafam remarque que **pour les adultes déjà malades, il y a peu de propositions**, en particulier l'accès possible à toutes les innovations thérapeutiques dont les soins de réhabilitation, les réunions de concertations pluridisciplinaires (comme cela se fait pour le cancer), pour arriver à une stratégie thérapeutique incluant aspects psychiques, somatiques et sociaux dont un accompagnement social personnalisé, et des réponses en terme de logement et d'insertion.

L'Unafam suit de près ce dossier avec le Cabinet de la Ministre pour **s'assurer que les besoins des adultes soient aussi pris en compte**.

Partout, nos délégations sont impliquées dans les élaboration du PRS et l'application concrète du Projet Territorial de Santé Mentale.

FOCUS

L'Anesm absorbée par la HAS

À partir du 1^{er} avril 2018, après 10 ans d'existence, l'Agence Nationale de l'Évaluation Sociale et Médico-sociale (Anesm) sera "absorbée" par la Haute Autorité de Santé (HAS), conformément au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 (PLFSS).

Il s'agit d'une fusion de taille puisque jusqu'à présent co-existaient un système HAS dévolu à l'évaluation des hôpitaux et cliniques, autrement dit le secteur sanitaire, et un autre, l'Anesm, pour le secteur médico-social.

Cette décision est motivée, au-delà des motifs économiques,

par "*un objectif de recherche d'efficience et de rationalisation des politiques publiques*". Le gouvernement promet néanmoins que "*cette réforme permettra de favoriser une politique d'évaluation de la qualité transversale aux champs sanitaire, social et médico-social tout en préservant les spécificités de ce secteur*".

L'Unafam, parmi d'autres acteurs du champ social et médico-social, déplore l'absence de concertation préalable et s'engage à veiller à ce que les particularités propres au secteur médico-social soient bien prises en compte.

MILLE MERCI POUR VOTRE MOBILISATION



L'Unafam souhaite **vous remercier chaleureusement** pour votre générosité suite à l'appel aux dons qui vous a été envoyé par e-mail le 16 décembre dernier.

Mille mercis, donc, à vous tous pour ces dons, mais aussi pour **votre implication bénévole qui constitue les forces vives de notre association.**

Vous recevrez également **fin janvier un courrier vous invitant à renouveler votre adhésion en 2018.** Cette cotisation est capitale pour que l'Unafam puisse vous aider et porter votre voix auprès des pouvoirs publics.

C'est pourquoi nous vous renouvelons par avance nos remerciements, nous continuerons à mener notre combat et à initier d'ambitieux projets en cette nouvelle année, et c'est en grande partie grâce à vous que nous pouvons le faire.

LANCEMENT DU NEURODON 2018

L'Unafam est membre de la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (FRC) depuis 2002. Être membre nous permet de bénéficier d'**actions à la fois communes et complémentaires à celles que nous mettons en œuvre afin de faire avancer la recherche.** chaque année, la FRC lance la grande campagne nationale du Neurodon. Cette opération a permis en 2017 de récolter 117 914 euros pour financer des projets de recherche, et ce notamment grâce à des bénévoles de l'Unafam, que nous remercions !

Cette année encore, **l'opération aura lieu dans les magasins Carrefour et Carrefour Market, du 19 au 25 mars 2018** et la FRC Neurodon cherche des bénévoles pour aller au contact des clients, les sensibiliser à la nécessité de soutenir la recherche sur le cerveau et à distribuer des coupons de 2 euros à passer en caisse.

Pour être bénévole lors du Neurodon 2018, complétez [ce formulaire](#).

REGARDS CROISÉS SUR L'ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE EN PSYCHIATRIE

Sous l'égide du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, l'Institut de Psychiatrie organise avec le soutien de la Fondation Pierre Deniker et l'association ScienSAs' une journée de rencontre réunissant chercheurs, praticiens et associations d'usagers le **27 janvier 2018** au **Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes** (salle Laroque) à **Paris**.

L'objectif de la journée est de **faciliter la diffusion des connaissances** sur les avancées de la recherche et des soins en psychiatrie et de créer des **interactions fortes entre les associations et les équipes de recherche.**

Ouvert à tous, cet événement est l'occasion de poser vos questions aux experts du domaine de la santé mentale.

L'Unafam y sera représentée par Marie-Jeanne Richard, Vice-présidente de l'Unafam, lors d'une table ronde sur le thème : "*Neurodéveloppement et schizophrénie : quels liens, quelles conséquences ?*".

L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Pour davantage d'informations, suivez [ce lien](#).

Agenda

5ÈMES JOURNÉES INTERNATIONALES DU CCOMS

Les cinquièmes rencontres internationales du CCOMS se dérouleront à **Lille-Hellemmes les 29 et 30 mars 2018** sur le thème "Citoyenneté et empowerment en santé mentale : innovations participatives en France et à l'international". L'Unafam est invitée à participer à la table ronde : "Nouveaux enjeux citoyens en santé mentale dans un monde en pleine mutation - une révolution conceptuelle en cours" qui se tiendra le **29 mars** à 16 h.

Ces journées sont ouvertes aussi bien aux usagers, aidants, élus, services sanitaires et sociaux, services des municipalités, équipes de santé mentale, équipes de secteurs psychiatriques. L'inscription est gratuite, mais obligatoire en suivant [ce lien](#).

EXPOSITION "ELLE ÉTAIT UNE FOIS : ACTE II, AUTOUR DE 1950"

À l'occasion de ses 150 ans, l'hôpital Sainte-Anne (**Paris**) organise une exposition consacrée à l'histoire de la Collection Sainte-Anne et celle du MAHSA (Musée d'Art et d'Histoire de l'Hôpital Sainte-Anne), grâce à deux expositions successives et complémentaires.

Le premier chapitre était consacré aux origines de la collection. Ce second volet, "Elle était une fois : Acte II, Autour de 1950", met l'accent sur l'importance de l'Exposition internationale d'art psychopathologique

présentée à Sainte-Anne en 1950, à l'occasion du Premier Congrès Mondial de Psychiatrie, qui a mis au jour au public 2 000 œuvres de patients artistes. Il met aussi en perspective le travail de recherche sur l'art brut, mené dans le même temps par Dubuffet.

Cette exposition prendra fin le **28 février**. Informations sur <http://www.ch-sainte-anne.fr/Etablissement/Musee-MAHSA-Collection-Expositions-Sainte-Anne>

CONGRÈS DE L'ENCÉPHALE 2018

Le 16^e Congrès de l'Encéphale aura lieu du **24 au 26 janvier 2018** au Palais des Congrès de **Paris**. Il aura pour thème : "Avenirs de la psychiatrie". Y seront notamment abordés les "thérapeutiques du futur" (applications des nouvelles technologies en psychiatrie, ou encore l'identification de nouveaux bio-marqueurs cérébraux), les nouveaux champs d'investigations cliniques (notamment la santé mentale des réfugiés et l'actualité des troubles *borderline* et la bipolarité au féminin), les nouveaux enjeux thérapeutiques (prise en charge des schizophrénies résistantes, devenir des seniors bipolaires...) et l'enrichissement des pratiques à travers des regards croisés avec la neurologie, la médecine du sommeil, l'addictologie, la médecine légale et les soins infirmiers.

Programme et inscription sur [le site Internet](#).

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

"J'habite avec mon fils dans un appartement du parc social (HLM) ; je pensais qu'il pourrait se maintenir dans les lieux après mon décès avec un transfert de bail, même si le logement est trop grand pour une seule personne ; mais les conditions du maintien dans un logement social sont modifiées. Est-ce encore envisageable? "

Mme A. Seine-et-Marne

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 "Égalité et Citoyenneté" a modifié depuis le 1^{er} janvier 2018, les articles du code de la construction et de l'habitation concernant la perte du droit au maintien dans les lieux des locataires du parc social dont les ressources dépassent les plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux durant deux années consécutives.

Pour rappel, l'article 40 de la loi n° 89-462

du 6 juillet 1989 permet donc le transfert du bail d'un logement social "lorsque les conditions d'attribution du logement et sa superficie sont adaptés à la taille du ménage. Mais ces deux conditions ne sont pas requises envers le conjoint, le partenaire lié au locataire par un pacte civil de solidarité ou le concubin et les ascendants, les personnes présentant un handicap, les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, lorsqu'ils vivaient effectivement avec le locataire depuis plus d'un an."

Cette loi du 27 janvier 2017 "Égalité et Citoyenneté" crée **un cas supplémentaire de perte du droit au maintien dans les lieux** pour les locataires qui ne répondraient pas à l'enquête annuelle sur les ressources pendant deux années consécutives.

Mais là encore, la loi stipule que cette

disposition ne concerne pas :

- ▶ les locataires âgés de 65 ans
- ▶ les locataires en situation de handicap ou ayant à sa charge une personne en situation de handicap
- ▶ le locataire dont le logement est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Article 82 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, modifiant les articles L. 442-3-3 et L. 482-3 et créant les articles L. 442-3-4 et L. 482-3-1 du code de la construction et de l'habitation

Article 40 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi 2017-86 du 27 janvier 2017

Isabelle DEBIASI, Assistante sociale
isabelle.debiasi@unafam.org



• LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

"Guérir des maladies mentales en soignant l'intestin ?", une interview du Dr Guillaume Fond, psychiatre à l'hôpital Henri-Mondor et chercheur en psychiatrie à l'INSERM, pour Arte Future. On y aborde la naissance de la psychomicrobiotique, c'est-à-dire l'étude des relations entre les microbiotes (micro-organismes) du tube digestif et ses applications possibles dans le cadre de pathologies cérébrales. " *Il est indispensable de regarder ce qu'il se passe dans notre tube digestif. C'est le potentiel énorme d'une terra incognita.*"

ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT » FAMILLE

PROCHAINS ATELIERS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Clermont-Ferrand (63) - 20 et 27,28 jan.
- ▶ Lyon (69) - 20 et 27,28 jan.
- ▶ Alès (30) - 26,27 janv et 3 fév.
- ▶ Biarritz (64) - 26,27 janv et 2,3 fev
- ▶ Chateaulin (29) - 9,10,11 fev
- ▶ Tours (37) - 16,17,18 fev
- ▶ Limoges (87) - 3 et 10,11 mars

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

PROCHAINES SESSIONS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Nantes (44) - 13/01/2018
- ▶ St Etienne (42) - 03/02/2018
- ▶ Lyon (69) - 03/02/2018
- ▶ Castres (81) - 03/02/2018
- ▶ Avignon (84) - 16/03/2018

Les ateliers d'entraide "Prospect" famille et la journée d'information sur les troubles psychiques sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

